

Votants : 67

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 05 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 11 décembre 2023

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - CONTRACTUALISATION PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE DE 3ÈME GÉNÉRATION 2022-2024 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE PRAHECQ POUR LA RÉNOVATION DES TOITURES DES SANITAIRES PUBLICS DU PARC DU CHÂTEAU DE LA VOUTE ET DU LOGEMENT SITUÉ 2, RUE SAINT MARTIN À PRAHECQ

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Mélina TACHE, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Gérard LEFEVRE, Christelle CHASSAGNE à Eric PERSAIS, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Marie-Paule MILLASSEAU à François GUYON, Rose-Marie NIETO à Thibault HEBRARD, Nicolas ROBIN à Florent SIMMONET, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX.

Titulaires absents :

Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Jean-Michel BEAUDIC, Sophie BROSSARD, Romain DUPEYROU, Christophe GUINOT, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Michel PAILLEY, Yvonne VACKER, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents excusés :

Sophie BOUTRIT, Noémie FERREIRA, Elsa FORTAGE, Sébastien MATHIEU.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 079-200041317-20231211-C__3_12_2023-DE



C- 3-12-2023

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - CONTRACTUALISATION PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE DE 3ÈME GÉNÉRATION 2022-2024 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE PRAHECQ POUR LA RÉNOVATION DES TOITURES DES SANITAIRES PUBLICS DU PARC DU CHÂTEAU DE LA VOÛTE ET DU LOGEMENT SITUÉ 2, RUE SAINT MARTIN À PRAHECQ

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.5216-5 alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 7 février 2022 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) de 3^{ème} génération 2022-2024 ;

Vu la délibération du 29 août 2023 de la Commune de Prahecq relative à la rénovation des toitures des sanitaires du parc du Château de la Voûte ainsi que d'une partie de la toiture du logement situé 2, rue Saint Martin à Prahecq ;

La Commune de Prahecq a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un soutien à l'investissement de 5 839,39 € au titre du PACT de 3^{ème} génération 2022-2024 pour la rénovation des toitures des sanitaires du parc du Château de la Voûte, ainsi que d'une partie de la toiture du logement situé 2 rue Saint Martin à Prahecq.

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 14 598,47 € HT.

La Commune de Prahecq souhaite procéder à la rénovation des toitures des deux bâtiments suivants :

- Sanitaires publics du parc du château de la Voûte ;
- Logement situé au 2 rue Saint Martin à Prahecq.

Il s'agit, pour la commune, de limiter les consommations d'énergie et diminuer les frais de consommation de fluides.

Ce projet répond aux objectifs de l'axe 2 du règlement du PACT de 3^{ème} génération 2022-2024 portant sur la transformation écologique et énergétique.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue une subvention de 5 839,39 € au titre du PACT de 3^{ème} génération 2022-2024 à la Commune de Prahecq ;

- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 7 du règlement du PACT de 3^{ème} génération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président